



Groupement Athlétique de la Basse-Seine :

COURSES HORS STADE

Demande de remboursement des frais d'inscriptions aux courses sur route et aux trails:

Nom : Prénom : Catégorie :

Course n°1..... Date.....Montant.....€

Course n°2.....Date..... Montant.....€

Course n°3.....Date..... Montant.....€

Course n°4.....Date..... Montant.....€

Course n°5.....Date..... Montant.....€

Course n°6.....Date..... Montant.....€

Course n°7.....Date.....Montant.....€

Course n°8.....Date.....Montant.....€

Course n°9.....Date.....Montant.....€

Course n°10.....Date.....Montant.....€

TOTAL :

Le GABS rembourse les frais d'inscriptions des courses et marches hors stade en Normandie dans une limite de 80 euros pour l'année **si l'athlète participe aux Championnats de cross, et aux Interclubs (si sélectionné dans l'équipe). Il s'engage aussi à courir avec le maillot du club et s'inscrire sous le nom du club.**

L'athlète demande le remboursement de ses frais en fin de saison auprès du trésorier et ne dégrèvera plus le montant de ses courses sur sa prochaine licence.

Ceci concernant exclusivement les catégories juniors, seniors et vétérans afin de ne pas inciter les jeunes à faire de la route.